

Présentation du projet «Système d'archivage mutualisé (SAEM) »

Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Journée de restitution AD ESSOR, 4 juillet 2018

Introduction

Contexte, objectifs et démarche

Objectif & Démarche

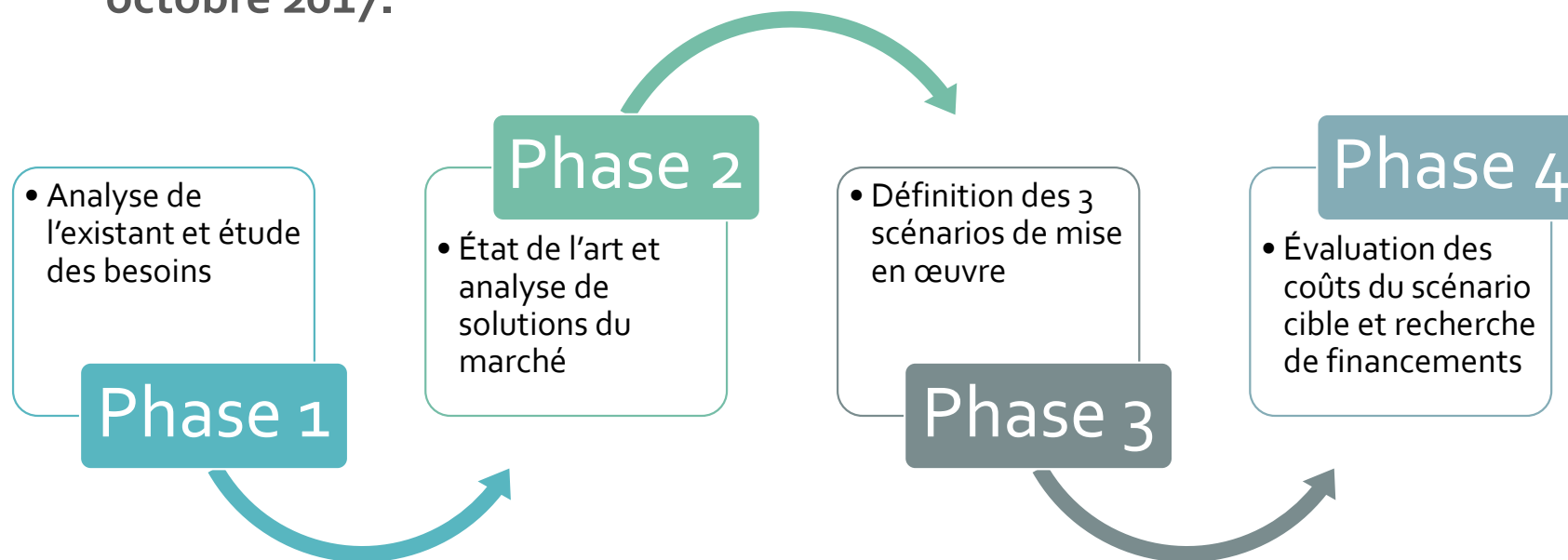
- En 2017, les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher ont souhaité **étudier la possibilité de mettre en place un système d'archivage électronique mutualisé** pour accueillir leurs archives définitives.



- Pour ce faire, les deux départements ont sollicité un cabinet de conseil, la société XDEMAT, afin de réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'un système d'archivage électronique mutualisé.
- Cette étude a reçu le **soutien financier** du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) dans le cadre du programme AD-ESSOR.

Déroulement de l'étude

- L'étude composée de quatre phases s'est déroulée de mai 2017 à octobre 2017.



Dans le cadre de l'étude de l'existant, treize ateliers ont été conduits avec les Directions des Systèmes d'Information, les Archives départementales, des services métiers de chacune des deux collectivités (7 en tout), d'autres organismes ou collectivités (Tours Métropole, SIEIL).

Les résultats de l'analyse de l'existant

Des postulats : souhait d'une infrastructure hébergée, souhait du CD37 de conserver As@lae

Des non-conformités existantes en matière d'infrastructures et de documentation si le SI actuel devait accueillir le SAE

Des besoins fonctionnels standards en matière d'archivage électronique

Peu de flux documentaires matures ou similaires d'un département à l'autre

Confirmation de la nécessité de mettre en œuvre l'archivage électronique (notamment dans un contexte de mise en œuvre de la signature électronique)

Les résultats de l'analyse orientent vers l'étude de 3 scénarios.

Les trois scénarios étudiés

Des degrés de mutualisation divers

Scénario 1 en bref

INDRE-ET-LOIRE

Une infrastructure
matérielle propre
hébergée par un
datacenter

Choix de la solution
libre As@lae

Choix des pilotes :
Flux Actes, Marchés
publics, dossiers
d'utilisateurs MDPH
Partage de la
documentation et
des retours
d'expérience

LOIR-ET-CHER

Une infrastructure
matérielle propre
hébergée par un
datacenter

Choix d'un outil
correspondant aux
besoins

Choix des pilotes :
Flux Actes, Marchés
publics, dossiers
d'utilisateurs MDPH
Partage de la
documentation et
des retours
d'expérience

Scénario 1 : avantages & inconvénients

Avantages

Maîtrise de l'architecture
Pas de mise en conformité de
l'architecture existante
nécessaire
Contrôle du planning
(déploiement possible en 2
ans)
Contrôle des priorités au
niveau du département

Coûts initiaux importants (163
280 € pour l'Indre-et-Loire,
213 280 € pour le Loir-et-Cher)
Coûts récurrents annuels
importants (entre 50 000 et 75
000 €)
Pas de mutualisation des
coûts possibles
Mobilisation humaine très
forte attendue

Inconvénients

Scénario 2 en bref

INDRE-ET-LOIRE

LOIR-ET-CHER



Un infrastructure matérielle commune hébergée par un datacenter (offre d'hébergement classique) avec une architecture en silos (serveurs virtualisés).

Choix de la solution
libre As@lae

Choix des pilotes :
Flux Actes, Marchés
publics, dossiers
d'usagers MDPH
Partage de la
documentation et
des retours
d'expérience

Choix d'un outil
correspondant aux
besoins

Choix des pilotes :
Flux Actes, Marchés
publics, dossiers
d'usagers MDPH
Partage de la
documentation et
des retours
d'expérience

Scénario 2 : avantages & inconvénients

Avantages

Pas de mise en conformité de l'architecture existante nécessaire

Offre de service de l'hébergeur qui décharge les collectivités de la maintenance du parc matériel

Contrôle du planning pour la partie logicielle et mise en œuvre des pilotes

Réduction des coûts initiaux et récurrents très faible par rapport au scénario 1.

Mutualisation limitée au travail de préparation du projet pour la partie hébergement de l'infrastructure.

Inconvénients

Scénario 3 en bref

INDRE-ET-LOIRE

LOIR-ET-CHER

Un infrastructure matérielle commune hébergée par un datacenter (offre d'hébergement classique) avec une architecture en silos (serveurs virtualisés).

Choix commun de la solution libre As@lae

Choix des flux pilotes identiques : Flux Actes, Marchés publics, dossiers d'usagers MDPH
Mutualisation plus poussée avec partage des spécifications, de la documentation et des retours d'expérience

Scénario 3 : avantages & inconvénients

Avantages

Réduction des coûts de 15 à 25% par rapport au scénario 1.

Pas de mise en conformité de l'architecture existante nécessaire

Offre de service de l'hébergeur qui décharge les collectivités de la maintenance du parc matériel

Mutualisation importante

Un coût qui reste important en raison de la diversité des applications versantes vers le SAE.

Interdépendance de planning entre les départements.

Inconvénients

Comparatif

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3 [scénario retenu]
Mutualisation forte		✓	✓ ✓
Possibilité d'étendre la mutualisation à d'autres acteurs			✓
Coûts optimisés			✓
Capacité d'accroissement du volume conservé préservée	✓	✓	✓
Mise en œuvre rapide	✓		✓
Liberté de gestion du planning	✓		
Liberté de choix d'architecture	✓		
Mise en conformité de l'infrastructure inutile	✓	✓	✓
Bénéfices tirés du contrat de service avec un hébergeur	✓	✓	✓

Approfondissement du scénario retenu scénario 3)

INDRE-ET-LOIRE



LOIR-ET-CHER

Une mutualisation poussée



Un infrastructure matérielle commune hébergée par un datacenter sur du matériel acheté auprès de l'hébergeur et maintenu par ce dernier et avec une architecture en silos (serveur physique dédié virtualisé en instances dédiées)



Chaque département dispose de ses propres supports de stockage de données.



Choix commun de la solution libre As@lae.
Mutualisation de la prestation d'intégration du SAE.



Choix des périmètres documentaires identiques : Flux Actes, Marchés publics, dossiers d'usagers MDPH
Mutualisation de la prestation de mise en œuvre initiale des flux pilotes.

Qui présente de nombreux avantages

Installations conformes
aux exigences et
maintenance matérielle
à la charge de
l'hébergeur

Réversibilité des
données facilitée par la
propriété du matériel et
le stockage distinct

Acquisition du matériel
comptabilisable en
dépense
d'investissement

Capacités
d'accroissement du
volume de données
conservées préservées

Capacités
d'élargissement de la
mutualisation au niveau
régional préservées

Coûts optimisés

Des coûts optimisés

Coûts initiaux externes obligatoires (prestation de mise en œuvre du logiciel et des flux pilotes, achat du matériel, installation de l'infrastructure hébergée)

	Pour 1 département	Pour 2 départements	Pour 3 collectivités	Pour 4 collectivités
Coûts totaux		228 692 €	302 756 €	376 820 €
Coûts pour chaque partenaire	163 280 €* 213 280 €	114 346 €	100 919 €	94 205 €
Économies réalisables		15 à 25%	+ 12%	+ 18%

Coûts de fonctionnement annuel externes (maintenance logicielle, hébergement et infogérance)

Coûts totaux		52 692 €	67 169 €	75 505 €
Coûts pour chaque partenaire	de 50 000 à 75 000 €**	26 346 €	22 390 €	18 876 €
Économies réalisables		> 50%	+ 15 %	+ 28 %

Une mutualisation élargie peut permettre une optimisation supplémentaire des coûts.

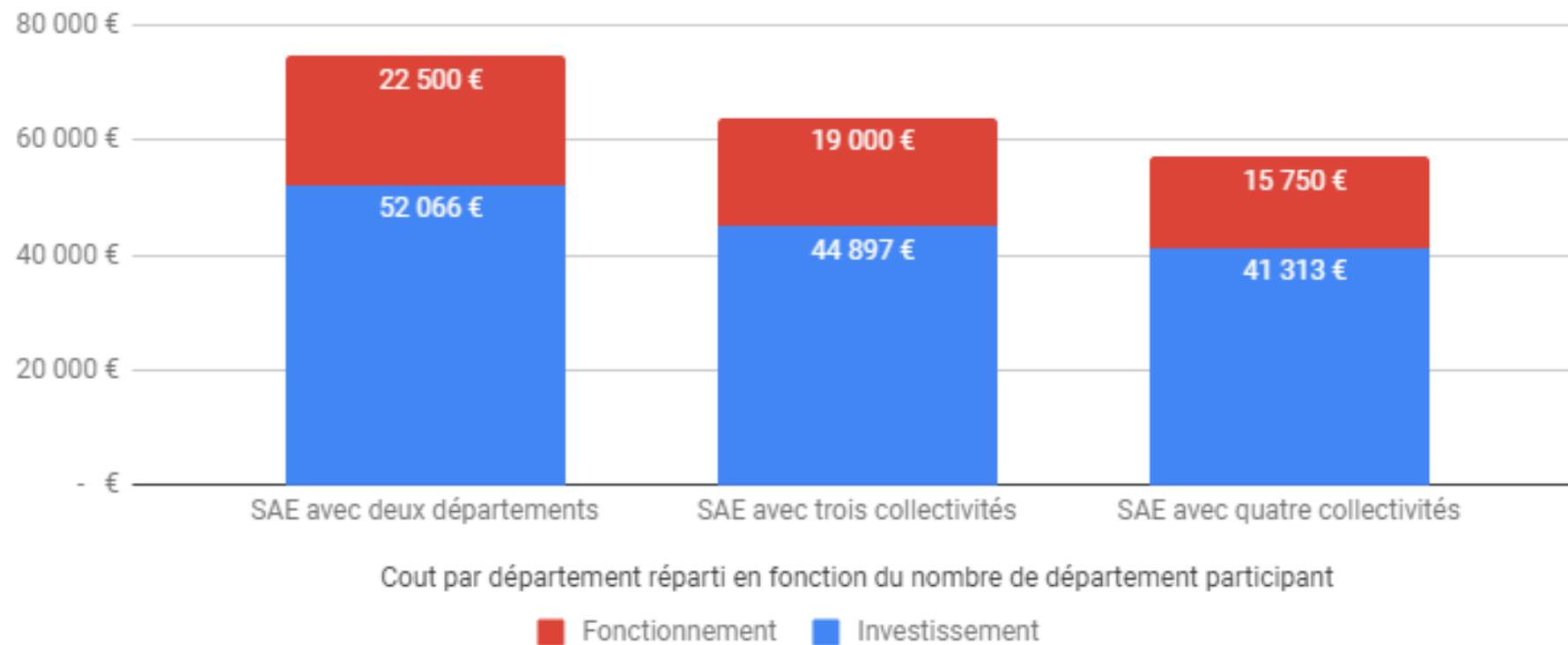
* Le CD37 a déjà As@lae

**Selon le logiciel de SAE retenu par le CD41

	Projection financière pour 2 départements		Projection financière pour 3 collectivités			Projection financière pour 4 collectivités		
	Coûts externes mutualisables pour les deux départements	Coût externe par département	Coûts externes mutualisables pour les trois collectivités	Coût externe par collectivité	Variation	Coûts externes mutualisables pour les quatre collectivités	Coût externe par collectivité	Variation
1. Investissement initial socle SAE	104 132 €	52 066 €	134 692 €	44 897 €	-14%	165 252 €	41 313 €	-21%
2. Maintenance annuelle socle SAE	45 000 €	22 500 €	57 000 €	19 000 €	-16%	63 000 €	15 750 €	-30%
3. Investissement 3 flux pilotes	162 600 €	81 300 €	218 784 €	72 928 €	-10%	274 968 €	68 742 €	-15%
4. Maintenance annuelle 3 flux pilotes	6 588 €	3 294 €	8 784 €	2 928 €	-11%	10 980 €	2 745 €	-17%

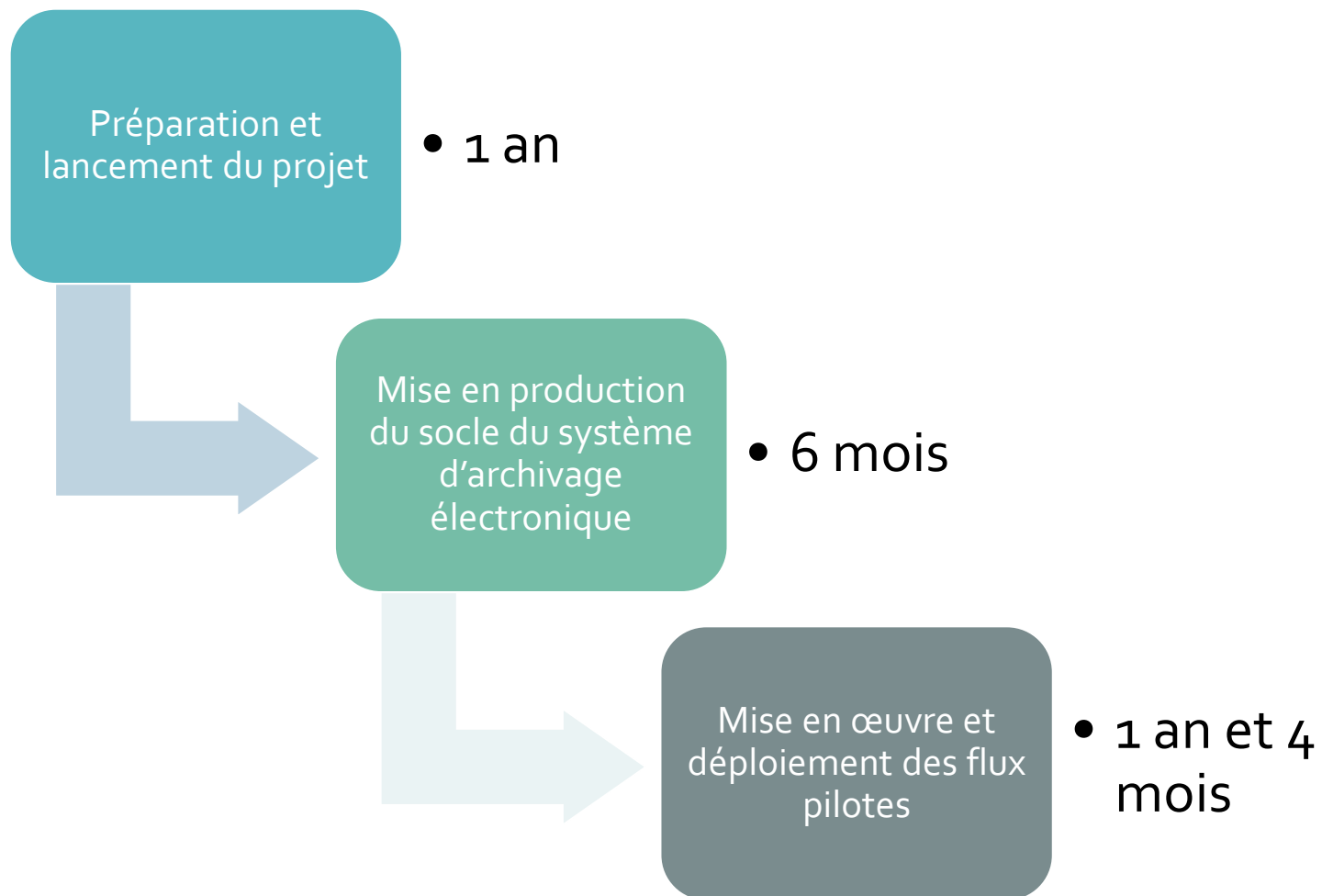
Investissement et fonctionnement

Projection financière : mise en oeuvre du socle SAE



Une mutualisation élargie à 3 ou 4 collectivités peut permettre une optimisation supplémentaire des coûts.

Et un planning
de déploiement
prévisionnel
maîtrisé



Perspectives

Vers un élargissement à l'échelle régionale

Merci de votre
attention